



**MAIRIE**  
Le clos faure  
38330 Saint-Ismier

**SAINT  
ISMIER**

Tel : 04 76 52 52 25  
Fax : 04 76 52 28 01  
accueil@saint-ismier.fr  
www.saint-ismier.fr



**Vos ref :**

**Nos ref :** 2014-FS-008

**Objet :** Délégation spéciale

**Service** Secrétariat du maire

**Affaire suivie**

Tél : 04 76 52 52 26

Saint-Ismier, le 22 avril 2014

Madame Geneviève PICARD  
Conseil communautaire  
Conseillère municipale  
273, chemin de Bouffière  
38330 SAINT-ISMIER

Madame,

Au-delà du jeu politique, dans chacune de nos communes, les élections municipales du 23 et 30 mars 2014 ont mis en exergue des enjeux fondamentaux pour le redressement de la France. Elles ont révélé combien, dans l'esprit de chacun, le modèle français d'organisation de l'Etat et de gestion des territoires doit être modernisé pour faire place à plus d'efficacité et de démocratie.

Le mille-feuille territorial qui superpose les compétences et les financements pénalise toute recherche de rationalité dans la conduite des politiques publiques. Par sa complexité, le secteur public local tend ainsi à échapper à tout contrôle de la population.

La campagne électorale et les résultats nationaux de ce scrutin municipal ont d'ailleurs largement mis en évidence la défiance des citoyens et leur demande de plus de démocratie dans la gestion communale.

Ensemble, nous avons été élus sur des valeurs de probité, d'éthique, de transparence et de vigilance. Il nous appartient désormais collectivement de veiller à leur respect en ce qui concerne la mise en œuvre de toutes nos procédures.

Dans ce contexte et cette perspective, j'ai décidé de vous confier une « délégation spéciale pour plus de démocratie et de transparence ».

Vous serez chargée de mettre en place les processus assurant éthique, démocratie et équité dans les décisions municipales selon les principes suivants :

- 1 – Non cumul de mandats nationaux avec des fonctions exécutives locales, conformément au projet de loi organique du 22 janvier 2014. Cet engagement ne concerne pas les fonctions qui relèvent de la participation de la commune à une intercommunalité.
- 2 – Bonnes pratiques de gestion
- 3 – Transparence
- 4 – Reconnaissance des droits de l'opposition
- 5 – Participation citoyenne
- 6 – Publicité des informations importantes sur la gestion locale
- 7 – Exigence de probité
- 8 – Lutte contre le trafic d'influence
- 9 – Rigueur dans le choix des organismes prêteurs de fonds à la collectivité





MAIRIE  
Le clos faure  
38330 Saint-Ismier

SAINT  
ISMIER

Tel : 04 76 52 52 25  
Fax : 04 76 52 28 01  
accueil@saint-ismier.fr  
www.saint-ismier.fr



Afin que toute l'équipe municipale soit impliquée dans cet enjeu politique, vous associerez étroitement à votre mission les adjoints au maire et les conseillers municipaux délégués pour les aspects relevant de leurs délégations respectives.

Dans ce cadre, je souhaite également vous confier la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

Vous disposerez, au titre de cette délégation spéciale auprès du maire, des compétences et moyens nécessaires à son accomplissement pendant toute la durée du mandat.

Je suis certain que votre savoir-faire, votre expérience et votre énergie seront des atouts essentiels pour la municipalité dans la réalisation de nos projets.

Avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Henri BAILE

